

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 mai 2025**

Rapporteur : Gilles-Olivier BRON

**DA 435 – 25.04 CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES**

M. PASQUIER, Chef du Service de l'environnement urbain (SEU), indique que l'une des missions de son service est la gestion et l'entretien des trois cimetières de la Commune, dont la creuse des fosses pour les inhumations. Pour ce faire, le SEU dispose d'un seul engin motorisé, acquis en 2013. Il sert tantôt au Village (vieux et nouveau cimetière), tantôt à Aïre, en fonction des besoins. Ce sont ainsi 62 fosses qui ont été creusées en 2024, ce qui représente 496 heures de travail. Ces chantiers doivent impérativement être réalisés avant le jour de l'inhumation proprement dite, ce qui ne va pas sans quelques complications quand plusieurs ensevelissements ont lieu à brève échéance, a fortiori si c'est dans des cimetières différents.

L'engin actuel marque de sérieux signes d'usure, avec un nombre de pannes en nette augmentation. Cet hiver, pour ne pas devoir repousser une inhumation, avec le dégât d'image induit pour la Ville de Vernier, une solution a heureusement pu être trouvée en louant en urgence une mini-pelle, toutefois pas totalement adaptée à ce type de chantier. Ainsi, c'est un montant cumulatif de CHF 18'546.25 qui a été engagé l'an dernier pour les diverses réparations. L'engin en lui-même est complètement amorti.

Le SEU propose l'achat du « Reform Boki Pelle 2552 », seul modèle d'engin à répondre aux besoins du service, pour un montant de CHF 130'000.00 TTC, qui sera amorti au moyen de 15 annuités, conformément aussi au PPI.

En réponse à des commissaires, il est précisé qu'il n'existe aucune variante électrique pour un tel engin. Quant à la durée de vie, elle devrait être sensiblement la même que pour la machine actuelle, même si le nombre des inhumations est en hausse.

**AU VOTE :**

**La DA 435 – 25.03, Crédit de CHF 130'000.00 TTC pour le remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes, est ACCEPTÉE par 9 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 PLR, 1 UDC, 1 ALTERNATIVE, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), soit à l'unanimité.**